
APRÈS 7 ANNÉES DE NÉOLIBÉRALISME, L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES

Quelles orientations budgétaires et quels financements pour la France ?



APRÈS 7 ANNÉES DE NÉOLIBÉRALISME, L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
UN AUTRE CHEMIN BUDGÉTAIRE	6
UN CADRAGE MACROÉCONOMIQUE AMBITIEUX ET CRÉDIBLE	
mettre fin à l'impensé gouvernemental	11
plan de relance vert	12
rééquilibrage d'ampleur de la fiscalité	13
rationalisation des « niches » fiscales	14
notre projet politique	16
TABLEAU DES ABRÉVIATIONS	19

INTRODUCTION

Un contexte macroéconomique et budgétaire accablant pour la présidence d'Emmanuel Macron et sa stratégie budgétaire et fiscale

En 2024, les finances publiques ont connu deux événements très significatifs.

En premier lieu, un décret pris par le Premier ministre de l'époque, Gabriel Attal, d'annulation de 10 milliards de crédits le 22 février. Ce décret a fait l'objet d'une vive contestation tant sur le fond que sur la forme dans la mesure où il remettait en cause la portée du vote parlementaire sur la loi de finances et parce qu'il augurait d'une logique austéritaire récessive.

En second lieu, à la suite de la publication dans la presse d'éléments faisant état d'un déficit extrêmement important, bien plus que les prévisions annoncées par le Gouvernement, la commission des finances du Sénat a organisé, comme le lui permet l'article 57 de la LOLF*, un contrôle dit sur place et sur pièces à Bercy.

Deux éléments ressortent de ce contrôle. Tout d'abord, le déficit devrait être de 5,7 % du PIB en 2024¹ puis de 5,9 % pour l'exercice 2025. Il est donc bien plus important que le déficit prévu dans le cadre de la loi de finances pour 2024² et encore plus que ce qui était prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027³.

Le deuxième élément est que l'administration disposait d'éléments mettant à mal ses prévisions budgétaires depuis l'automne 2023. Cet état de fait amène à s'interroger sur la définition de la notion d'insincérité budgétaire : à défaut d'une insincérité sur le plan juridique (au sens du Conseil constitutionnel), il est difficile de dire qu'il n'y a pas eu d'insincérité politique en la matière.

¹ L'INSEE table pour 5,5% dans une logique de périmètre sensiblement différente mais concordante.

² Prévu à 4,4% pour un montant de 146,9 milliards d'euros.

³ La LPPF* fixait des objectifs ambitieux de redressement de nos comptes, avec un déficit public ramené à 2,7 points de PIB en 2027.

Schématiquement, la France fait désormais face à un mur de financement tant pour porter des investissements que pour assurer son fonctionnement quotidien. Pour reprendre l'expression de l'économiste Michael Zemmour, la logique du Gouvernement est marquée par ce que l'on pourrait qualifier de « néolibéralisme de la stagnation ».

En effet, alors que le retour à une croissance dynamique est incertain, il faut apporter des réponses claires dans un contexte politique devenu depuis lors indécis .

Le camp présidentiel propose de répondre à ces défis en s'appuyant sur deux indicateurs, mobilisés systématiquement par Bruno Le Maire depuis 2017 : le niveau de dépenses publiques d'une part et le taux de prélèvements obligatoires d'autre part.

L'objectif est simple : réduire les recettes pour réduire les dépenses et rééquilibrer les comptes en réduisant, de fait, le champ d'intervention de la puissance publique.

Cette orientation pose un double problème, politique et économique. Sur le plan économique, cette logique est récessive et procyclique : elle nourrit la crise comme cela fut d'ailleurs le cas en 2008 au sein de la zone euro.

Sur le plan politique, le recul de l'influence de l'État et de la puissance publique dans la société se traduit par une hausse des inégalités et par le renvoi au secteur privé d'un certain nombre de dépenses, notamment sociales et de solidarité.

Enfin, comment ne pas mentionner le retard immense pris en matière de bifurcation écologique ? Depuis la condamnation de la France pour inaction climatique⁴, rien n'a changé, rien n'a été porté, alors que les enjeux environnementaux sont chaque jour plus prégnants.

Les 30 juin et 7 juillet derniers, les Françaises et les Français ont arbitré ce point en sanctionnant durement le Gouvernement après lui avoir infligé un premier camouflet lors des élections européennes. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain veut contribuer au débat public en démontrant qu'il est possible à la fois d'assainir la trajectoire budgétaire de notre pays tout en agissant fermement pour répondre aux attentes exprimées majoritairement lors des élections législatives anticipées.

⁴ À deux reprises en 2021, le tribunal administratif de Paris a condamné l'État français pour inaction climatique.

NOUS FORMULONS DES PROPOSITIONS DOCUMENTÉES ET SYSTÉMATIQUES, QUI ATTESTENT DE LA CRÉDIBILITÉ D'UN AUTRE CHEMIN BUDGÉTAIRE, PLUS VERTUEUX POUR LE PAYS ET PLUS POSITIF POUR LES FRANÇAISES ET LES FRANÇAIS

Il convient d'évoquer en premier lieu le taux de prélèvement obligatoire.

Notre position est claire : sur le plan général, un niveau X ou Y de prélèvements obligatoires n'est pas un indicateur pertinent de la bonne santé du pays qui doit être reliée au niveau de services publics et de couverture sociale, ce que le Gouvernement ne fait jamais⁵.

Cette orientation est d'autant plus regrettable en période de crise où les prélèvements obligatoires jouent, en France encore plus qu'ailleurs, un mécanisme de réduction des inégalités.

Dans la même logique, nous dénonçons la focalisation excessive sur des indicateurs comptables tels que le PIB ou encore le niveau de dépenses publiques. En réalité, sortir de l'impasse budgétaire dans laquelle le Gouvernement a mis le pays nécessite de revenir aux fondamentaux de la politique budgétaire. Le budget et les variables économiques ne sont pas des cibles comptables mais des outils pour atteindre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux fixés démocratiquement.

Pour notre groupe, ces objectifs sont clairs.

Tout d'abord, **nous devons collectivement assurer la cohésion sociale au sein du pays en réduisant les inégalités et en luttant contre la pauvreté sous toutes ses formes.** Cela passe, *a fortiori* en période de crises multiples, par la préservation, voire le renforcement de nos services publics. Ce n'est pas en démantelant l'action publique, en réduisant le champ d'intervention de l'État et de la puissance publique que nous pourrions atteindre cet objectif prioritaire. Cela passe également par la prise en compte de la nouvelle donne démographique du pays, marqué en particulier par le vieillissement de la population, qui offre autant d'opportunités que de risques.

Notre second objectif est **la mise en œuvre d'une réelle démarche de transformation de nos modes de production et de consommation.** Il faut engager une révolution environnementale. Alors que le changement climatique est plus que jamais une menace pour l'espèce humaine et nos modes de vie, nous devons mettre en œuvre les politiques publiques qui nous permettront de conjuguer amélioration du bien-être et de la qualité de vie d'une part et préservation de nos ressources et durabilité de notre mode de vie d'autre part.

À cet égard, nous voulons **poser le principe d'utilité de la dépense comme fondement des politiques publiques.** C'est pour cette raison que nous souhaitons généraliser une conditionnalisation des aides publiques en fonction de critères sociaux et environnementaux qui nous permettra de recentrer la dépense publique d'une part et d'améliorer les conditions de vie, au sens le plus large qui soit, de nos concitoyens.

Alors que le Gouvernement persiste idéologiquement dans sa volonté de désarmer fiscalement l'État, la sphère sociale et les collectivités, nous affirmons que s'il est toujours envisageable d'accroître l'efficacité des politiques publiques voire de remettre en cause certaines d'entre elles, comme des aides aux grandes entreprises mal calibrées et excessives, rien ne pourra être fait par de simples coups de rabots. Les comptes de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités ne seront pas sauvés par des baisses de 5 % des frais de fonctionnement de tel ou tel programme budgétaire.

⁵ Par ailleurs, il convient de noter que la sortie du champ de l'action de l'État de certaines actions ne fait pas disparaître les besoins mais les transfère vers la sphère privée, avec la hausse des inégalités que cela génère.

À cet égard, nous voulons poser le principe d'utilité de la dépense comme fondement des politiques publiques. C'est pour cette raison que nous souhaitons généraliser une conditionnalisation des aides publiques en fonction de critères sociaux et environnementaux qui nous permettra de recentrer la dépense publique d'une part et d'améliorer les conditions de vie, au sens le plus large qui soit, de nos concitoyens.

Alors que le Gouvernement persiste idéologiquement dans sa volonté de désarmer fiscalement l'État, la sphère sociale et les collectivités, nous affirmons que s'il est toujours envisageable d'accroître l'efficacité des politiques publiques voire de remettre en cause certaines d'entre elles, comme des aides aux grandes entreprises mal calibrées et excessives, rien ne pourra être fait par de simples coups de rabots. Les comptes de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités ne seront pas sauvés par des baisses de 5 % des frais de fonctionnement de tel ou tel programme budgétaire.

Parce que le principe de subsidiarité, incarné par la décentralisation, a su redonner un souffle à la vie démocratique de la France et dynamiser des investissements locaux utiles à nos concitoyens, nous sommes convaincu que les collectivités territoriales ne doivent pas être la variable d'ajustement comptable d'un gouvernement irresponsable. Il est nécessaire de stabiliser dans le

temps et de sanctuariser, par le biais de la pluriannualité et la définition d'un panier clair de recettes, les ressources des collectivités. C'est le seul moyen pour continuer à assurer des services publics locaux de qualité, rémunérer les agents publics à un juste niveau, soutenir l'économie locale et investir dans la transition écologique.

La même logique prévaut en matière de comptes sociaux : ce n'est pas aux malades, aux chômeurs ou encore aux retraités de payer indistinctement les cadeaux adressés par le Gouvernement à une minorité.

Le préalable d'un nouveau modèle budgétaire, c'est la responsabilité. Si chacun doit faire des efforts, il n'est pas acceptable que certains doivent payer pour d'autres !

Le Gouvernement ne parviendra pas à dépasser cette difficulté en refusant de débattre du niveau de recettes et en mettant en œuvre quelques coupes budgétaires centrées sur les politiques de solidarité qui auront pour effet la dégradation notable de la qualité du service public mais pas un effet budgétaire proportionné aux besoins. Nous prônons une réflexion d'ensemble sur les recettes fiscales et sur le rééquilibrage d'une fiscalité devenue trop favorable aux plus aisés à bien des égards.

C'est l'objet des propositions que nous présentons dans ce livret.

UN CADRAGE MACROÉCONOMIQUE AMBITIEUX ET CRÉDIBLE

Nos travaux s'inscrivent dans une réflexion d'ensemble visant à assurer la cohérence et la crédibilité des propositions formulées face à un Gouvernement pour lequel le sérieux budgétaire n'est qu'un slogan.

En premier lieu, il convient d'étudier la trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit. Nous proposons une action volontariste et crédible de réduction du déficit de 0,5 point par an, qui permet de repasser « sous la barre » des 3 % en 2030 et d'atteindre un déficit soutenable à moyen-terme.

Le rythme prôné par l'Exécutif, violent et trop impacté par la mauvaise gestion gouvernementale, n'est pas crédible. Alors que certaines projections font état d'un déficit en 2025 de 5,9%, nous proposons de nous fonder sur un déficit à 5,5 %. Ces éléments permettent de se doter d'une trajectoire à la fois plus souple et plus ambitieuse que celle du Gouvernement⁶.

Cette trajectoire permet de fonder des prévisions budgétaires pour 2025 mettant en exergue la méthode, l'ambition et les priorités de notre groupe.

La projection ainsi établie appelle quelques précisions. Pour 2025, les recettes fiscales augmenteraient de 75 milliards⁷ composées de 20,5 milliards de prélèvements exceptionnels *one-shot* et de 29,5 milliards de rééquilibrage de la fiscalité. En complément, un effort de réduction de 30 milliards des dépenses fiscales serait opéré.

En matière de dépenses, l'objectif serait de sanctuariser le niveau des crédits sur la base 2024 (*post* décret du 21 février 2024) tout en dégagant des recettes pour financer un plan ponctuel de relance de 20 milliards d'euros et des priorités politiques pérennes pour 29 milliards d'euros également. Des recettes supplémentaires n'empêcheraient pas des redéploiements internes aux politiques publiques en fonction d'arbitrages politiques.

Enfin, la ligne « charge de la dette » est volontairement fondée sur une hypothèse défavorable pour éviter toute mauvaise surprise. Il n'y a pas de marge de manœuvre de court terme en la matière. Cependant dans un souci de prudence et de crédibilité, nous débloquons une marge de sécurité d'un milliard visant à renforcer les crédits DDAI* pour événements accidentels et imprévisibles.

⁶ L'hypothèse d'un déficit nominal aux alentours de 2% est suffisant pour assurer la stabilité de long terme des finances publiques, notamment l'allègement de la charge de la dette d'une part et d'autre part une stabilisation du stock de dette.

⁷ Sur des hypothèses que l'on pourrait qualifier de prudentes.

TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE DE RÉDUCTION DU DÉFICIT

Années	Commission des finances du Sénat	Gouvernement (programme de stabilité)	
2023	5,50 % (C. Comptes)	5,50 % (C. Comptes)	5,50 % (C. Comptes)
2024	5,70 %	6,10 %	
2025	5,90 %	5,20 à 5,00 %	5,50 %
2026			5,00 %
2027			4,50 %
2028			4,00 %
2029		3,00 %	3,50 %
2030			3,00 %
2031			2,50 %
2032			2,00 %

AMBITIONS ET PRIORITÉS DU GROUPE SER

	Cible en Md€	Commentaires
Recettes	400	
Recettes prédennes	435	Effort de 29,5 Md€
Recettes exceptionnelles	20,5	<i>One shot</i>
Niches fiscales	50	Effort de 30 Md€
Déficit	145	Soit 5,5 %
Dépenses	540	
Crédits État et opérateurs	440	+20Md€ / 2024 Programme de stabilité
Charge de la dette	55	Programme de stabilité
Projet SER	34	Priorités politiques
Plan de relance SER	20	Autofinancé
Marge de sécurité	1,5	

ÉVOLUTION DES RECETTES DE L'ÉTAT : METTRE FIN À L'IMPENSÉ GOUVERNEMENTAL

Le financement de notre projet nécessite de dégager des recettes nouvelles avant d'évoquer la problématique des dépenses. Les réflexions du groupe ont porté sur trois cibles différentes.

En premier lieu, des recettes exceptionnelles *one shot* à hauteur de 20,5 milliards, qui auraient vocation à engager un choc d'investissement vert sur une année via un plan de relance dans une logique keynésienne de dynamisation de la croissance. Ce serait aussi un signal politique fort en direction de la transition environnementale.

En second lieu, un projet plus pérenne, évalué, dans un premier temps, à 25 milliards d'euros, dont 15 milliards seront consacrés à de nouvelles politiques publiques et 10 abonderont les budgets des ministères pour des politiques déjà existantes. D'éventuelles dépenses supplémentaires pourraient être proposées par redéploiement de crédits.

Enfin, nous proposons une rationalisation à hauteur de 25,5 milliards des dépenses fiscales existantes (souvent appelées « niches fiscales »).

LE FINANCEMENT D'UN PLAN DE RELANCE VERT POUR FRANCHIR UN PALIER EN MATIÈRE RÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE

Le groupe SER souhaite recourir à une taxation exceptionnelle pour financer une rupture environnementale.

Cette solution a été préférée au lancement d'un grand emprunt national, qui se traduit par la rémunération d'investisseurs dans une logique bien souvent anti-redistributive. Choisir d'instaurer une taxation exceptionnelle orientée sur le capital tant des très riches que des entreprises permet au contraire d'allier financement des politiques publiques et logique de rééquilibrage de l'imposition de ce capital.

C'est pourquoi le groupe SER propose la mise en place temporaire, sur une année, de trois mesures :

- taxation exceptionnelle des superprofits : 9 milliards⁸ ;
- restauration de la CVAE : 10 milliards⁹ ;
- hausse de la contribution sur les rentes inframarginales : 1,5 milliard¹⁰.

TOTAL DES
MESURES PONCTUELLES

€ 20,5 Md

⁸ Le chiffrage, prudent, provient des travaux conduit par le groupe SER et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale dans le cadre du dépôt d'une proposition de loi référendaire sur le sujet au second semestre 2022. Le programme de la NUPES chiffrerait les recettes à 15 milliards d'euros quand le cabinet Deloitte chiffrerait cette recette à 4,5 milliards.

⁹ Cela correspond aux montants initiaux. Cette restauration provisoire ne concerne que la CVAE et pas les autres impôts dits de production et n'a vocation à ne durer qu'une année, afin de réformer plus en profondeur la fiscalité des entreprises.

¹⁰ Les chiffres indiqués sont fournis par le Gouvernement.

UN RÉÉQUILIBRE D'AMPLEUR DE LA FISCALITÉ POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET D'AMBITION ENVIRONNEMENTALE

À cette logique ponctuelle s'ajoute une réorientation durable de notre système fiscal, marqué par la volonté de rééquilibrer les fiscalités du capital et du travail mais aussi de réajuster la fiscalité des entreprises tout en intégrant des réflexions environnementales de la manière la plus systémique possible. Les chiffres mentionnés sont des estimations extrêmement prudentes attestant de la crédibilité des possibilités de financement nouveaux.

En matière de fiscalité du capital, il est possible de mentionner :

- refonte de l'imposition sur le capital¹¹ (ISF* climatique, *flat tax* et successions) : 14 milliards¹² ;
- réforme de la taxe sur les transactions financières : 1 milliard¹³ ;
- hausse de la taxe « Chirac » sur les billets d'avion¹⁴ : 1 milliard ;
- ajustement du malus écologique sur les SUV : 0,250 milliard ;
- réforme de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus : 0,75 milliard ;
- taxe sur les superdividendes : 1 milliard¹⁵ ;
- réforme des plus-values immobilières : recettes constantes.

Nous proposons également des mesures de justice fiscale :

- lissage et progressivité accrue de l'impôt sur le revenu : 1,5 milliard ;
- rétablissement d'une redevance télé progressive améliorée¹⁶ : 4 milliards.

Enfin, des mesures ciblant les entreprises sont proposées dans une perspective redistributive. Nous choisissons de ne pas revenir sur la diminution des impôts de production mais de proposer des mesures nouvelles ciblant davantage les entreprises réalisant des bénéfices conséquents ou ne concourant pas à l'intérêt général :

- taxe sur les rachats d'action à 3% : 1 milliard¹⁷ ;
- mise en place d'un malus à l'imposition sur les sociétés : 1 milliard¹⁸ ;
- mise en place d'une imposition sur les sociétés progressive, écoresponsable, basée sur une distinction entre les bénéfices réinvestis et distribués. Ce nouvel impôt comprendra une part locale et une part nationale et représentera une hausse de la fiscalité des entreprises de 5,5 milliards par rapport à 2024, soit de la moitié de la CVAE supprimée.

Comme le groupe Socialiste et apparentés de l'Assemblée nationale, le groupe SER propose également un plan de recrutement d'agents publics pour lutter contre la fraude fiscale, avec une rentabilité estimée à 6 milliards d'euros¹⁹ par an pour une dépense annuelle d'environ 150 millions.

TOTAL DES
MESURES PÉRENNES

€ 35 Md

¹¹ Si cette option n'a pas été retenue, notons qu'*Alternatives Économiques* a estimé qu'une taxe globale progressive sur le capital, à hauteur de 1%, pourrait générer 30 milliards de recettes.

¹² Dont 5 milliards pour l'ISF et la *flat tax* et environ 9 milliards pour la réforme des DMTG, dans une fourchette relativement basse eu égard au dynamisme de cette taxation car le CAE* a estimé qu'une réforme structurelle des DMTG pourrait générer 9 à 19 milliards de recettes.

¹³ Un doublement de la taxe (de 0,3 à 0,6%) générerait un surplus de 1,4 milliard de recettes fiscales.

¹⁴ Il s'agirait précisément d'augmenter en premier lieu les taux de la taxe de solidarité aviation. Le tarif majoré (pour la classe affaire) passerait de 20 à 60 € pour les trajets de moins de 2 000 kilomètres et de 63 à 200 euros au-delà. En second lieu, les jets privés seraient incorporés dans la taxe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

¹⁵ Les chiffres indiqués sont fournis par le Gouvernement. *Alternatives économiques* estime pour sa part qu'une recette de 2,4 milliards serait dégagée avec une taxe à 1%.

¹⁶ Sous forme de taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu.

¹⁷ *Alternatives économiques* a produit des chiffres concordants avec cette estimation.

¹⁸ Dans l'hypothèse prudente où ce malus n'augmenterait que de 1,5% les montants acquittés par les entreprises.

¹⁹ Dans un souci de prudence, nous intégrons un chiffre dégradé à 4 milliards.

LA RATIONALISATION DES « NICHES » FISCALES ET SOCIALES COMME OUTIL DE JUSTICE ET VECTEUR DE FINANCEMENT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

D'après les chiffres de la Cour des comptes, les niches fiscales représentaient en 2023 un montant total de 81,3 milliards d'euros pour 467 dispositifs spécifiques. Cependant, des travaux universitaires estiment que certains dispositifs que la Cour ne définit pas comme des « niches fiscales » mais comme des « dispositifs à taux dérogatoires » doivent être intégrés dans la réflexion. Dans cette logique, le montant annuel des niches fiscales représenterait environ 200 milliards d'euros par an.

Ces niches, si elles sont un outil de politique publique à part entière, doivent être régulées, évaluées et doivent concourir à l'intérêt général. C'est dans cette perspective que nous proposons une remise à plat à moyen-terme de l'ensemble de ces dispositifs, avec des évaluations obligatoires de leur utilité sociale et environnementale. Il propose d'ores et déjà la suppression de certains dispositifs contestables. Cela permettra de générer des recettes supplémentaires que notre groupe évalue à 24 milliards d'euros par an par rapport à la situation actuelle.

En premier lieu, nous proposons la suppression de la niche dite Copé. Il s'agit d'une exonération d'impôt sur les sociétés concernant les plus-values encaissées notamment par les *holdings* en cas de vente de titre de participation détenus depuis plus de deux années. D'après les informations disponibles, ce dispositif représente un manque à gagner de 7 milliards d'euros annuels.

Nous prôtons également une réforme du régime « mère-fille », qui est utilisé par les groupes de sociétés pour faire remonter les dividendes des filiales et ainsi échapper à l'impôt sur les sociétés. En 2022, cela représentait un manque à gagner de 20 milliards d'euros pour l'État. Même un simple recentrage du dispositif permettrait de récupérer aisément 5 milliards d'euros.

Nous préconisons également la diminution d'environ la moitié des exonérations de cotisations sociales découlant de la transformation du CICE*, pour mieux cibler les exonérations de cotisation employeur, ce qui représenterait 8 milliards de moindres dépenses. Il s'agirait de la suppression des exonérations de cotisation employeur à la branche famille et santé de la sécurité sociale pour les salaires supérieurs à 1,5 SMIC.

Dans la même logique, nous proposons une réforme des aides à l'apprentissage sur l'insertion professionnelle. Les jeunes les plus diplômés n'ont pas vocation à être accompagnés par une mesure d'insertion professionnelle, surtout si cette mesure n'a pas d'effet. Alors qu'il s'agit d'une niche relativement peu médiatisée, la mesure figure dans une récente note du Conseil d'analyse économique. Une telle réforme pourrait dégager 6 milliards d'économies par an.

De plus, comme nous l'avons défendu par une proposition de loi débattue en octobre 2024 par le Sénat, nous souhaitons recentrer le CIR* sur les petites et moyennes entreprises (par la suppression de la tranche supérieure à 100 millions) et le « verdir » pour éviter des financements d'activités polluantes. Nous pouvons prudemment estimer ce gain à 2 milliards pour les finances publiques.

Dans un souci de rationalisation constant, à la suite des travaux de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes, nous proposons de supprimer le dispositif dit « Pinel + Duflot » en faveur du logement qui s'adresse principalement voire quasi-exclusivement aux « multi-proprétaires » pour un coût de 1,5 milliards par an pour les finances publiques.

- suppression de la niche Copé : 7 milliards ;
- meilleur ciblage des exonérations de cotisations employeurs : 8 milliards ;
- mieux cibler les aides à l'apprentissage sur l'insertion : 6 milliards ;
- encadrement du régime « mère – fille » : 5 milliards ;
- recentrage d'un CIR « verdi » sur les PME : 2,5 milliards ;
- suppression du dispositif « Pinel + Duflot » : 1,5 milliard.

TOTAL DES

MOINDRES DÉPENSES FISCALES

€ 30 Md

NOTRE PROJET POLITIQUE POUR UNE FRANCE PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

L'engagement d'un plan de relance vert pour compenser le retard pris durant la présidence Macron

Parce que notre modèle de développement doit changer radicalement et rapidement, nous proposons, au-delà des investissements pérennes, un investissement massif et rapide dans plusieurs secteurs économiques pour verdir notre économie :

- plan fret et rail : 3,3 milliards ;
- construction de 200 000 logements sociaux durables : 2,1 milliards ;
- encouragement de la relance de la construction : 1,9 milliard ;
- plan de rénovation énergétique des bâtiments publics : 3,1 milliards ;
- engagement d'un plan d'urgence pour les Outre-mer : 5 milliards ;
- soutien aux collectivités (fonds vert réformé et augmenté) : 2 milliards ;
- soutien au développement d'une agroforesterie durable : 1,5 milliard ;
- renforcement du volet « vert » des PIA* : 1,1 milliard.

TOTAL € 20,5 Md

Le financement de priorités politiques fortes pour assurer la cohésion sociale

Nous voulons financer des politiques orientées vers davantage de solidarité de manière urgente, selon deux logiques.

En premier lieu, nous voulons relancer les services publics par un financement approprié. C'est pour cela que nous entendons mettre en place plusieurs plans d'urgence :

- plan d'urgence pour l'hôpital public : 4,5 milliards ;
- plan d'urgence pour l'Éducation nationale : 4,5 milliards ;
- récréation d'une police de proximité : 600 millions ;
- plan de lutte contre les fraudes : 300 millions ;
- lancement d'un grand audit sur le service public rural : 250 millions ;
- plan de développement du service public culturel : 50 millions.

SOUS-TOTAL € 10,2 Md

Nous voulons également agir sur les solidarités en portant des augmentations significatives de crédits budgétaires sur plusieurs secteurs :

- indexation des salaires et compensation aux TPE et PME : 3 milliards ;
- augmentation progressive du point d'indice : 6 milliards en 2025 ;
- défiscalisation des pensions alimentaires : 1 milliard ;
- gratuité complète de la scolarité : 3,5 milliards ;
- repas à 1 € dans les CROUS et les cantines scolaires : 600 millions ;
- expérimentation de l'élargissement du RSA aux 18-25 ans : 100 millions ;
- réévaluation des APL : 2,5 milliards ;
- soutien à l'accession sociale à la propriété par réforme de la RLS* : transferts de crédits ;
- poursuite d'un grand plan logement : 2 milliards ;
- engagement progressif d'une loi grand âge : 2,5 milliards ;
- hausse des moyens de la lutte contre les VSS* : 1,5 milliard ;
- plan de lutte contre les discriminations : 100 millions ;
- hausse du budget de l'aide publique au développement : 1 milliard.

SOUS-TOTAL € 23,8 Md

TOTAL € 34 Md

***Une réflexion approfondie sur les moyens des ministères
et le financement des politiques publiques :
la fin des coups de rabot.***

Par rapport au programme de stabilité pour 2024, nous proposons une augmentation de 20 milliards d'euros des crédits courants de fonctionnement et d'investissement des ministères. Pourquoi ? Parce que ces derniers ne peuvent aujourd'hui plus fonctionner, suite à des coupes budgétaires multiples qui finissent par obérer toute marge de manœuvre en matière de pilotage des politiques publiques.

Il ne s'agit cependant pas de remettre en place une logique outrancièrement dépensière. Nous défendons un message politique clair : le fonctionnement des politiques publiques ne peut plus être la variable d'ajustement des décisions discrétionnaires des gouvernements libéraux. Il n'est plus acceptable, pour ne prendre qu'un seul exemple, de baisser les APL de 5 € pour financer la suppression de la taxe d'habitation pour les plus aisés.

Ainsi, notre projet stabilise les moyens alloués aux ministères et les rétablit au niveau précédant les dernières coupes budgétaires de l'ère Macron. Il ne s'agit pas d'un rétablissement complet après sept années de néolibéralisme, mais d'un acte politique de rupture avec les logiques comptables prévalant ces dernières années.

Cette logique permettra de sécuriser l'ensemble des politiques publiques existantes le temps qu'une évaluation plus approfondie puisse être conduite et que les réorientations budgétaires nécessaires puissent être préparées sereinement.

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

- CICE : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- CIR : crédit impôts-recherche
- CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- DMTG : droits de mutation à titre gratuit
- ISF : impôt de solidarité sur la fortune
- LOLF : loi organique relative aux lois de finances
- LPFP : loi de programmation des finances publiques
- PIA : programme d'investissements d'avenir
- RLS : réduction de loyer de solidarité
- VSS : violences sexistes et sexuelles

APRÈS 7 ANNÉES DE NÉOLIBÉRALISME, L'HEURE DES CHOIX BUDGÉTAIRES

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET
RÉPUBLICAIN

15 rue de Vaugirard
75006 PARIS

<https://www.senateurs-socialistes.fr/>

